

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Y ASSISTAIENT :

Mesdames BUCINA – DE BRUIN – DENOMBRET – DELOT M. – DERUELLE – ETIENNE – GUILLOT – SCHWENTER – SEUVRE.

Messieurs BAILLET – BIOT – BLANCHET – BLAUVAC – BOUCHERON – CHEVALIER – CORNIOT – DELAGNEAU J.-L. – DELAGNEAU D. – DELAGNEAU G. – FERRAG – FOURNIER – GAILLOT S. – GUINET-BAUDIN – HARIOT – HENRY – LEPRUN – MORLE – MORINIERE – PORCHER – QUOIRIN – RAMON – ROUSSELLE – RUSH – TIRARD.

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Messieurs DELAVAUT, FOURREY, JUSSOT, MAILLARD, QUERET et Mesdames DELCROIX, TISON.

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame BOUROTTE et Messieurs CARRA, CLERIN, GAILLOT M., LEGRAND et MATIVET.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – VOIRIE – Modalités de Gestion comptable des travaux de voirie

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DÉCIDE** d'inscrire en fonctionnement pour l'année 2021 et les suivantes l'intégralité des dépenses de voirie,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

ENVIRONNEMENT – DECHETS – Rapport sur le prix et la qualité du service déchets – Année 2020

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité de service DECHETS pour l'année 2020.

ENVIRONNEMENT – DECHETS – Déchèteries – Règlement intérieur

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le règlement intérieur des déchèteries communautaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

ENVIRONNEMENT – SPANC – Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif – Année 2020

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2020,
- **Autorise** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – Assistance à maîtrise d'ouvrage – Etudes préalables au transfert de compétences

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve** l'attribution du marché d'études préalables au transfert de la compétence « Eau Potable et Assainissement » au groupement BAC CONSEIL / ACTIPUBLIC / Cabinet MARILLER / NOVYEL / BUFFET pour un coût global de prestation de 613 518,95 € HT,
- **Autorise** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

RESSOURCES INTERNES – BUDGET – Création d'un budget annexe « Eau et Assainissement »

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Decide** de créer un budget annexe dit « Budget Annexe EAU ET ASSAINISSEMENT »,
- **Inscrit** ce budget annexe dans la nomenclature M49,
- **Assujettit** ce budget annexe à la Taxe sur la Valeur Ajoutée,
- **Autorise** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – Assistance à maîtrise d'ouvrage – Demande de subvention Agence de l'Eau Seine Normandie

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Sollicite** l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour une aide financière selon le plan de financement suivant :

Postes	Montants HT	Financeurs	Montants HT
Etude de gouvernance	199 472,50 €	AESN	159 578,00 €
		Fonds propres	39 894,50 €
Schéma Eau Potable	208 611,45 €	AESN	166 889,16 €
		Fonds propres	41 722,29 €
Schéma Assainissement	205 435,00 €	AESN	164 348,00 €
		Fonds propres	41 087,00 €
Total	613 518,95 €	Total	613 518,95 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

SERVICE A LA PERSONNE – EQUIPEMENTS SPORTIFS – Centre de Tir à l'Arc couvert

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le programme suivant :

POSTES	MONTANTS HT
Maitrise d'oeuvre	131 060 €
Autres études et ingénierie complémentaire	20 000 €
Bâtiments	1 463 840 €
Equipements bâtiment (dont ciblerie)	48 000 €
Parking extérieur	62 000 €
Travaux sur pas de tir extérieurs	43 200 €
Aménagement spécifique pas de tir PMR	33 873 €
Circulation piétonne au sein du site	35 327 €
Total	1 837 300 €

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

FINANCEURS	MONTANTS HT
Agence nationale du Sport (20%)	367 460 €
Etat (40 %)	734 920 €
Région Bourgogne Franche Comté	150 000 €
Département de l'Yonne	150 000 €
Fédération Française de Tir à l'arc	10 000 €
Communauté de communes (fonds propres)	174 920 €
Communauté de communes (emprunt)	250 000 €
Total	1 837 300 €

- **AUTORISE** M. le Président à solliciter les subventions et autres appuis financiers dont un emprunt d'un montant maximum de 250 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

SERVICE A LA PERSONNE – ACTION SOCIALE – Convention Territoriale Globale avec la Caisse d’Allocations Familiales (CAF) de l’Yonne

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 40 voix pour, 2 abstentions (Messieurs QUOIRIN Sylvain et DELAGNEAU Jean-Luc) et 0 voix contre :

- **ACCEPTÉ** la construction et la signature d’une Convention Territoriale Globale avec la Caisse d’Allocations Familiales de l’Yonne, à l’échelle du territoire communautaire, d’ici le 1er novembre 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l’exécution de cette délibération.

RESSOURCES INTERNES – BUDGET – Budget Annexe Eau et Assainissement – Budget 2021

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents ou représentés :

- **ADOPTÉ** le budget primitif annexe « EAU ET ASSAINISSEMENT » de la Communauté de Communes Serein et Armance pour l’exercice 2021 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	615 000.00 €	0 €
Recettes	615 000.00 €	0 €

- **DONNE** délégation à Monsieur le Président pour l’exécution du présent budget.

FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – Décision Modificative n°3

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la décision modificative ci-dessous :
 - **Dépenses de Fonctionnement :**
 - 022 – Dépenses imprévues : - 73 000.00 €
 - 657364 – Subvention Budget annexe eau et assainissement : 123 000.00 €
 - 6226 – Honoraires - 250 000.00 €
 - Total :** - 200 000.00 €
 - **Recettes de Fonctionnement :**
 - 758 – Subv. Agence de l’Eau - 200 000.00 €
 - Total :** - 200 000.00 €